

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N ° 581

présenté par

Mme Genevard, Mme Audibert, M. Ravier, M. Door, M. Cattin, M. Di Filippo, Mme Anthoine,
M. de la Verpillière, M. Benassaya, M. Bazin, Mme Beauvais et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 1ER A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.